

TAUX D'IMPÔT MARGINAUX DES PARTICULIERS ■ 2025

	FÉDÉRAL	QUÉBEC	TOTAL
Autre revenus (salaires, intérêts, revenus de pension, gains en capital imposable, etc.)			
■ 0 – 53 255 \$	12,53 %	14,00 %	26,53 %
■ 53 256 \$ – 57 375 \$	12,53 %	19,00 %	31,53 %
■ 57 376 \$ – 106 495 \$	17,12 %	19,00 %	36,12 %
■ 106 496 \$ – 114 750 \$	17,12 %	24,00 %	41,12 %
■ 114 751 \$ – 129 590 \$	21,71 %	24,00 %	45,71 %
■ 129 591 \$ – 177 882 \$	21,71 %	25,75 %	47,46 %
■ 177 883 \$ – 253 414 \$	24,48 % ¹	25,75 %	50,23 %
■ 253 415 \$ – et plus	27,56 %	25,75 %	53,31 %

Le taux fédéral tient compte de l'abattement du Québec remboursable de 16,5 %.

Informations à jour en date du 28 novembre 2024

¹ Ce taux tient compte de la perte progressive du crédit d'impôt personnel de base applicable lorsque le revenu net excède 177 882 \$ en 2025 (en prenant pour acquis que le revenu net est identique au revenu imposable).

TAUX D'IMPÔT MARGINAUX DES PARTICULIERS ■ 2025

	FÉDÉRAL	QUÉBEC	TOTAL
--	---------	--------	-------

■ Les taux d'impôt ci-dessous sont applicables lorsque le particulier a déjà, avant l'ajout de ce revenu supplémentaire, un revenu imposable de 253 415 \$ ou plus ■

✦ Dividende déterminé

■ Majoration du dividende	38,00 %	38,00 %	
■ Crédit pour dividende	15,02 %	11,70 %	
■ Imposition du revenu de dividende déterminé	20,72 %	19,39 %	40,11 %

✦ Dividende non déterminé

■ Majoration du dividende	15,00 %	15,00 %	
■ Crédit pour dividende	9,03 %	3,42 %	
■ Imposition du revenu de dividende non déterminé	23,02 %	25,68 %	48,70 %

Informations à jour en date du 28 novembre 2024